

Grosse-Île, le 28 mai 2013

299

DQ9.1

Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec

6211-23-022

Madame Rita LeBlanc  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

**Objet : Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière**

Madame,

Voici la réponse à la question que vous nous avez soumise.

La question est la suivante :

Il apparaît évident que la demande en électricité aux Îles-de-la-Madeleine met une pression sur la nappe phréatique par le transport de pétrole lourd vers la centrale thermique. Aujourd'hui nous faisons l'exercice de mesurer et comparer la consommation annuelle de la communauté dans son ensemble versus les risques de pollution créés. Alors, pour améliorer le développement de mon mémoire à déposer au Bape, j'aimerais savoir quelle est la consommation annuelle en électricité de la Mine de sel (qui est très énergivore) et savoir si elle bénéficie d'un tarif préférentiel en électricité, tel que prévu par la Loi sur les Mines du Québec?

Notre réponse est la suivante :

La consommation en électricité de la mine pour l'année 2012 a été de 17 001 600 kwh. La consommation est facturée selon le tarif M qui s'applique à l'abonnement dont la puissance à facturer minimale est d'au moins 100 kilowatts, mais inférieure à 5000 kilowatts.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mark Joncas  
Mines Seleine